

Règlement du concours photo « Libellules »

Objet

L'association Nature 18, sise au local associatif des Merlattes, 16 rue Henri Moissan à Bourges (18000) organise un concours photo sur les odonates (libellules et demoiselles) et leurs milieux dans le Cher.

Le concours se déroule du mardi 1^{er} mai au vendredi 14 septembre 2018.

Obligations

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement par les participants. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Les photos doivent être envoyées à concoursphoto@nature18.org, au plus tard le vendredi 14 septembre 2018 à minuit.

Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur, de toute nationalité, de tout pays et de tout âge. Les participants âgés de moins de 18 ans devront avoir obtenu l'accord de leurs parents ou représentants légaux. Les membres du jury sont exclus du concours.

Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires et auteurs des photos, donc qu'ils bénéficient des droits sans restriction.

Les photos doivent être prises dans le département du Cher (18) uniquement.

Les participants peuvent proposer 3 photos maximum par thème, et participer à un seul ou aux deux thèmes :

- La cycle de vie des libellules et demoiselles (mâles et femelles, émergence, tandem, accouplement, ponte, immatures, etc.).
- Les zones humides : lieux de vie des odonates (mares, étangs, cours d'eau, suintements, etc.)

Les photos

Les fichiers fournis doivent respecter les caractéristiques suivantes : photos numériques en haute définition (non pixélisé), en couleurs, format JPEG, sans marge ni inscription.

Le nom du fichier devra être enregistré de la manière suivante : Nom Prénom - Lieu où la photo a été prise.

Ne pas mettre d'annotation ou de signature sur la photo.

Les fichiers seront envoyés par e-mail, accompagnés d'un message indiquant :

- la ou les localisations précises,
- la ou les dates d'observation,
- le ou les milieux / la ou les espèces représentées.

Nature 18 œuvre pour la protection de la biodiversité, aussi, toute photographie présentant un dérangement manifeste de l'espèce ou une atteinte au milieu naturel sera écartée et son auteur disqualifié pour l'ensemble de sa contribution.

Utilisation des photos

En participant au concours, le photographe autorise Nature 18 à utiliser ses photos pour l'Atlas des odonates du Cher (à paraître en 2019) et pour tout autre document de communication (plaquettes, site internet, etc.). L'association s'engage à créditer le photographe à chaque utilisation des clichés. Les photos ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Les photographies pourront éventuellement être redimensionnées et rognées afin de correspondre aux besoins de l'utilisation. Cependant, elles ne seront pas retouchées.

Les participants des photographies utilisées pour l'ouvrage de l'atlas des odonates dans le Cher auront leur nom mentionné et recevront un exemplaire de l'ouvrage.

Les prix

Les prix sont les mêmes pour les lauréats des deux thèmes.

- 1^{er} prix : Un séjour Natura box « Natur'insolite » (130 €)
- 2^{ème} prix : Des entrées pour 4 personnes à la réserve zoologique de la Haute Touche (52 €)
- 3^{ème} prix : Un gîte à insectes (20 €)

Les 5 premiers lauréats se verront offrir une adhésion familiale d'un an (15 €) à l'association Nature 18 pour 2019.

Les gagnants seront contactés par e-mail et les résultats seront affichés sur le site Internet de Nature 18.



Local associatif des Merlattes
16 rue Henri Moissan
18000 BOURGES



02 48 70 76 76



contact@nature18.org



www.nature18.org



www.faune-cher.org



Nature18



[@assonature18](https://twitter.com/assonature18)

Nature 18

Association de protection
de la nature et de l'environnement dans le Cher